



Actes du colloque  
du 24 avril 2014

Mâcon

Le mouvement coopératif  
et la défense des vins et des vignobles  
de Saône-et-Loire

Annie RUGET

# LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ET LA DÉFENSE DES VINS ET DES VIGNOBLES DE SAÔNE-ET-LOIRE

Annie BLETON-RUGET

Maître de conférences honoraire, université de Bourgogne

L'importance du mouvement coopératif est une des caractéristiques des vignobles de Saône-et-Loire. Les caves collectent aujourd'hui 47 % des récoltes (RGA 2010), proportion en légère augmentation depuis 2000 (RGA 2000, 45 %), alors qu'elles ne représentent que 29 % de la production pour l'ensemble de la Bourgogne<sup>1</sup>. Cette situation est le produit d'une histoire déjà longue et d'une incontestable capacité d'adaptation de ces exploitations économiques d'un type particulier. Le retour sur quelques moments stratégiques de leur histoire permet de mieux comprendre le rôle déterminant qu'elles ont pu jouer dans la défense des vignobles et des vins de Saône-et-Loire.

## LE MOMENT FONDATEUR : L'ENTRE-DEUX-GUERRES

La création des caves coopératives de Saône-et-Loire, dès avant la crise des années 1930, s'inscrit dans un contexte particulier qui a favorisé leur naissance et leur installation.

Au cours des années 1920, les petits exploitants qui sont nombreux dans les vignobles du département souffrent cruellement de l'instabilité des cours du vin. La période de la guerre a durement éprouvé les exploitations qui manquent de moyens financiers pour se moderniser. Elles sont confrontées au vieillissement des installations vinaires qui affecte la qualité des récoltes et ne permet pas le stockage dans de bonnes conditions, notamment lorsque les prix sont à la baisse.

L'idée d'affronter ces difficultés en recourant à la coopération est portée localement par un courant « solidariste » qui voit dans l'association des petits producteurs un correctif aux rigueurs du capitalisme<sup>2</sup>. Dès avant la Première Guerre mondiale, ce courant a été représenté par les radicaux et les radicaux-socialistes bien installés dans les campagnes mâconnaises et chalonnaises. Au lendemain de la guerre, c'est la SFIO qui reprend le flambeau, notamment dans le Mâconnais, où elle s'implante en zone rurale<sup>3</sup>.

Dans beaucoup de villages viticoles, il existe aussi une forte sociabilité républicaine, souvent héritée des combats politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a servi de matrice aux premières entreprises collectives. Dès avant la guerre, les syndicats agricoles et les mutuelles ont déjà fait leur apparition au village. L'affiliation aux premières caisses de crédit agricole a commencé et, de manière plus festive, les caves ont profité du terreau des associations culturelles et sportives locales, telles les fanfares ou les sociétés de tir<sup>4</sup>.

C'est dans le cadre des villages du Mâconnais d'abord, puis du Chalonnais ensuite, que les caves se mettent en place à partir de 1925. Celle de Saint-Gengoux-de-Scissé ouvre le bal sous la présidence d'Henri Boulay qui a été un des initiateurs du mouvement coopératif<sup>5</sup>. Les années 1927, 1928 et 1929 sont particulièrement riches en créations<sup>6</sup>. Le canton de Lugny, où l'on rencontre une autre personnalité marquante, Eugène Blanc, s'illustre particulièrement ; puis vient le tour du Chalonnais et du sud-Mâconnais, bientôt rejoints par des communes du Beaujolais. Certaines de ces caves sont des caves intercommunales (Mâcon, Buxy), ce qui a nécessité des installations particulières (centres de ramassage, transport de la vendange jusqu'à la cave).

---

<sup>1</sup> - *Agreste Bourgogne*, n° 121, novembre 2011.

<sup>2</sup> - L. BOURGEOIS, *Solidarité*, Paris, Armand Colin, 1896, 156 p.

<sup>3</sup> - A. BLETON-RUGET, « Comportements et espaces électoraux : l'exemple de la Saône-et-Loire (1906-1956) », in Bleton-Ruget Annie et Wolikow Serge, *Voter et élire à l'époque contemporaine*, Territoires contemporains, Cahiers de PIHC, n° 4, 1999, p. 157-203.

<sup>4</sup> - P. GOUJON, *La Cave et le grenier. Vignobles du Chalonnais et du Mâconnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 1989.

<sup>5</sup> - A. BLETON-RUGET, « La naissance du mouvement coopératif viticole en Saône-et-Loire », dans *La vigne et le vin dans l'histoire. Aspects techniques et sociaux*, Actes du 11<sup>e</sup> colloque de l'ABSS, Beaune, 13-14 octobre 2001 — *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2002, n° 3, p. 207-224. A. BLETON-RUGET, « Les caves coopératives du Mâconnais et la défense du vignoble dans l'Entre-deux-guerres », dans *Travaux de l'Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais*, n° 6, 2004, p. 17-30.

<sup>6</sup> - Voir tableau.

L'implantation géographique des caves n'est pas due au hasard, la proximité de moyens de transports (chemin de fer local, port fluvial à Mâcon) témoigne du souci d'accéder aisément à des outils de commercialisation.

Dans cette première étape de la mise en place de la coopération, la gestion collective permettait de mutualiser les risques et de faire les investissements nécessaires à l'amélioration de la récolte et de la vinification. Les sociétaires apportaient du capital à travers les parts souscrites. La redistribution du bénéfice des ventes, en fonction des parts souscrites, les encourageait à confier plus largement leurs récoltes aux caves coopératives. La modernisation des installations et des techniques de production a aussi contribué à l'amélioration de la qualité des vins produits.

À partir des années 1930, la défense des vignobles ne passe plus seulement par les outils de production nouveaux qu'offrent les caves coopératives : l'organisation du mouvement coopératif devient indispensable et les hommes de la coopération en Saône-et-Loire y ont joué un rôle déterminant.

La structuration du mouvement coopératif se fait d'abord à l'échelon départemental avec la création en 1928 de la Fédération des caves coopératives de Saône-et-Loire et du Rhône - aujourd'hui Fédération des caves coopératives Bourgogne-Jura<sup>7</sup> -, sous la présidence d'Eugène Blanc, maire de Lugny et conseiller général d'un canton qui compte à lui seul quatre coopératives (Saint-Gengoux, Azé, Clessé, Lugny). Elle se fait ensuite à l'échelon national : les caves de Saône-et-Loire entrent dans la Confédération Nationale des Coopératives Viticoles (aujourd'hui Confédération des Caves Viticoles de France, CCVF)<sup>8</sup>, dirigée à partir de 1933 par Henri Boulay qui a été élu député de Saône-et-Loire en 1931 sous l'étiquette de la SFIO. Enfin les caves coopératives participent aussi au mouvement de défense des vignobles bourguignons au sein de la Confédération Générale des Associations Viticoles de Bourgogne. Cette confédération a été créée en 1907 et s'est dotée d'un syndicat de défense de la viticulture bourguignonne. Elle est présidée dans l'Entre-deux-guerres par Henri Ozanon, bien présent dans le Chalonais où il a fondé les caves coopératives de Bissey-sous-Cruchaud et de Buxy<sup>9</sup>.

C'est cette organisation coopérative forte et bien tenue en mains par des hommes issus des vignobles de Saône-et-Loire qui a permis aux vins de ce département d'être précocement représentés dans des choix stratégiques déterminants.

## LE TEMPS DES CHOIX STRATÉGIQUES : DES ANNÉES 1930 AUX ANNÉES 1970

Dès les années 1930, lorsque que la crise de mévente affecte tous les vignobles français, le choix de l'engagement pour la qualité comme remède à la surproduction est celui des leaders de la coopération de Saône-et-Loire. C'est un choix difficile car la plupart des vignobles du département sont orientés vers la production de vins de consommation courante, mis à part certains d'entre eux comme ceux de Fuissé, Chaintré ou Pouilly.

Dans les débats très laborieux qui ont accompagné, sur le terrain ou à la Chambre des députés, l'élaboration du Statut de la vigne, Henri Boulay, Eugène Blanc ou encore Charles Perraton, président de la cave coopérative de Chaintré, sont très présents. Ils défendent les intérêts des vignobles de Saône-et-Loire en faisant valoir leurs spécificités face aux organisations côte-d'oriennes, notamment le Syndicat des producteurs de vins fins mené par le Marquis d'Angerville<sup>10</sup>. Pour ce faire, ils plaident pour la défense des AOC régionales et sous-régionales au moment où la Côte d'Or s'oriente vers les « vins fins ». Ils revendiquent un usage élargi de l'appellation Bourgogne (Bourgogne ordinaire et grand-ordinaire), alors que cette dernière avait été limitée par les règlements judiciaires des années 1920 aux seuls cépages nobles comme le pinot. Dans le Mâconnais, Henri Boulay obtient dans le cadre des

---

<sup>7</sup> - La Fédération des caves coopératives Bourgogne-Jura (FCCBJ) est née de la fusion de la Fédération des caves coopératives de Bourgogne et de la Fédération des caves coopératives du Jura en 2007. Auparavant la Fédération des caves coopératives de Bourgogne avait fusionné avec celle de Bourgogne-Saône-et-Loire

<sup>8</sup> - La CCVF a tenu son 40<sup>e</sup> congrès en Bourgogne, à Chalon-sur-Saône, en 2012.

<sup>9</sup> - G. PLATRET, « Le développement du fait coopératif en Chalonais. La cave coopérative de Bissey-sous-Cruchaud de 1928 à 2008 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. LXXVI-2008, p. 147-161.

<sup>10</sup> - Voir la contribution d'Olivier Jacquet.

décrets de 1937 le maintien d'une appellation spécifique héritée d'une longue tradition commerciale<sup>11</sup>, déclinée en « Mâcon rouge ou blanc » ou encore « Mâcon et le nom de la commune ». Le décret qui institue les Appellations d'origine contrôlée en 1937 porte la marque du Statut viticole bourguignon pour lequel Henri Boulay s'était beaucoup battu et le tout jeune Comité National des Appellations d'Origine, ancêtre de l'INAO, compte dans ses rangs Charles Perraton.

Le second choix stratégique engagé par les hommes de la coopération de Saône-et-Loire a été l'expérimentation de nouvelles techniques de commercialisation. Dans les années 1930, les caves coopératives livraient l'essentiel de leur production en vrac, à l'exception de celle de Buxy qui a expérimenté de manière précoce la mise en bouteille, et la commercialisation se faisait par l'intermédiaire des négociants auxquels les caves vendaient la majeure partie des récoltes vinifiées. Des liens étroits sont ainsi instaurés entre la Fédération des caves coopératives et les syndicats de négociants ou de cafetiers-brasseurs. Pour l'écoulement des vins le marché local est visé ainsi que le marché national, notamment parisien sur lequel s'écoulaient de longue date d'importantes quantités de vins du Mâconnais.

Dans ce contexte les hommes de la coopération participent activement à la mobilisation autour de la promotion des vins de Saône-et-Loire. À l'échelle locale cette dernière se fait à travers le Concours des vins organisé chaque année au mois de novembre par les négociants de Mâcon et bientôt la Foire-exposition pilotée par la chambre de commerce et d'industrie. La fédération y tient un stand et s'y distingue comme fournisseur officiel. À l'échelle nationale Henri Boulay parvient à fonder une Maison des Vins d'Origine<sup>12</sup>, laborieusement installée à Paris en 1937 et finalement liquidée en 1942 après sa mort. Lors de l'exposition internationale de 1937, en réponse aux sollicitations du Front Populaire, la coopération tient toute sa place au Centre rural et la Saône-et-Loire s'y trouve bien représentée.

C'est la force de ces organisations coopératives qui leur a permis de défendre les intérêts du monde de la vigne et du vin qu'elles représentaient dans un moment qui n'a pas été favorable à l'esprit de la coopération : celui de la Corporation paysanne sous Vichy. L'organisation corporative mise en place par Vichy, de manière très laborieuse, prévoyait la création de syndicats corporatifs dont l'orientation idéologique et le mode de gestion n'était nullement ceux des coopératives appelées à s'y fondre<sup>13</sup>. Conséquence de la dissolution de la Corporation, le Statut général de la coopération donne aux caves coopératives, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un statut juridique propre, distinct de celui des syndicats. Durant le conflit, la fédération et ses dirigeants<sup>14</sup> ont aussi permis, une fois passée l'époque plutôt favorable de la fourniture de vins aux armées, de mieux affronter les pénuries de sulfate ou de sucre, la désorganisation administrative et celle des circuits commerciaux du fait de la ligne de démarcation et les difficiles négociations avec les autorités dans le cadre du ravitaillement<sup>15</sup>.

Le troisième choix stratégique intervient au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Inaugurée avant le conflit, la requalification des vignobles français est plus que jamais à l'ordre du jour lorsque la reconstruction commence. Beaucoup de ces vignobles, et c'est encore le cas de la Saône-et-Loire, recourent à des plants américains directs ou des hybrides gros producteurs hérités de la reconstruction post-phylloxérique. La sélection des cépages (pinot noir, gamay à jus blanc, chardonnay

---

<sup>11</sup> - Voir la contribution de Pierre Goujon.

<sup>12</sup> - Cette Maison est une société coopérative dans le bureau de laquelle figure, comme vice-président un viticulteur de la Marne, comme secrétaire la cave de Puget-sur-Argens, comme membres : le Haut-Rhin, la Confédération générale des vigneronnes de la Champagne délimitée, la coopérative UNICOP de Cognac, la fédération des caves du Vaucluse, celle des Pyrénées-Orientales, le comice agricole du Médoc, la cave de Saint-Émilion. Toutes les coopératives de Saône-et-Loire en sont sociétaires. Fondée le 21 décembre 1936, elle est inaugurée le 16 mai 1937, en présence du ministre de l'Agriculture Georges Monnet. L'objectif est la prospection des marchés vers Paris et le Nord, « en faveur du bon vin, pinot et chardonnay ». Il s'agit d'organiser des dépôts, « des points de vente, de diffusion et de réclame ». (Archives départementales de Saône-et-Loire – AD 71, 56 J)

<sup>13</sup> - I. BROUSSARD, *Vichy et la Corporation paysanne*, Presses de la Fondation de Sciences Po, 1980.

<sup>14</sup> - Après la disparition d'Henri Boulay, la fonction de secrétaire de la Fédération est occupée par une femme, M<sup>lle</sup> Lapierre, unanimement reconnue pour sa compétence dans un mode éminemment masculin.

<sup>15</sup> - Archives départementales de Saône-et-Loire, 52 J, archives de la fédération des caves coopératives de Saône-et-Loire.

ou aligoté) devient un impératif pour espérer bénéficier des appellations régionales ou sous-régionales. Le mouvement coopératif encourage l'arrachage et la sélection de cépages « nobles »<sup>16</sup>.

Le vaste mouvement de modernisation qui touche l'agriculture française à partir des années 1960-1970 concerne aussi la viticulture. Les caves coopératives connaissent dès la fin des années 1960 une nouvelle modernisation de leurs installations de stockage et de vinification avec l'appui du Génie rural et la Direction départementale de l'agriculture. Les bâtiments sont agrandis également pour accueillir les locaux administratifs et parfois l'embouteillage. La modernisation technique (ramassage, réception, tri de la vendange, vinification et stockage) et qualitative (renforcement du rôle du laboratoire de chimie agricole créé à la sortie de la guerre<sup>17</sup>) est devenue un impératif qui n'a cessé de s'affirmer.

Comme avant la guerre les caves coopératives s'emploient à améliorer la commercialisation de leurs produits. En 1957, une Maison mâconnaise des Vins, dirigée par Alphonse Grosbon<sup>18</sup>, est installée à Mâcon, à l'image de la Maison du Beaujolais. Créée en 1959, l'Union des coopératives vinicoles de Bourgogne, circonscrite en fait à la Saône-et-Loire, a pour but de commercialiser une partie des vins des 17 caves coopératives qui la composent en direction des groupements d'achat, des supermarchés et des négociants.

À la différence des caves de l'Hérault ou du Var qui leur avaient servi de modèle dans les années 1920 et qui sont restées plus durablement tournées vers la production de masse, les caves de Saône-et-Loire ont amorcé de manière précoce le tournant vers la qualification. Cette situation a rendu moins difficiles les nécessaires restructurations à partir des années 1980, même si elles ont engendré souvent d'intenses débats et montré bien des divergences d'intérêt.

## UNE INDISPENSABLE RESTRUCTURATION À PARTIR DES ANNÉES 1970

À partir des années 1970, le contexte économique, technique et politique change profondément. On assiste à une internationalisation sans cesse accrue des échanges qui rend la fluctuation des marchés plus difficilement maîtrisable. L'apparition de nouvelles technologies appellent des investissements de plus en plus lourds. Les habitudes de consommation et les attentes du public changent tandis que les formes d'intervention publique connaissent de profondes transformations, notamment dans le cadre européen.

À l'échelle des caves coopératives de Saône-et-Loire, comme de la fédération, les réponses ont été de diverses natures. La poursuite de la modernisation des installations (l'introduction des cuves en acier inoxydable) et la professionnalisation du personnel ont entraîné un rapprochement, voire une fusion des caves. Elle est inaugurée en 1951 avec la fusion de celles de Sologny et Prissé, puis de Saint-Gengoux-de-Scissé et de Lugny (1966). La tendance s'est accélérée dans les années 1990<sup>19</sup>. Treize caves sont aujourd'hui à l'œuvre sur les 22 d'origine, certaines ont disparu (la cave inter-communale de Mâcon), mais il reste 18 sites de livraison et de vinification.

La diversification des productions est devenue un argument commercial pour beaucoup de caves coopératives. Encouragée dans les années 1960-1970 avec la production de crémants lorsque les Mâcon-blanc se vendaient mal, cette diversification s'est faite aussi à travers l'extension de la palette des appellations d'origine mise par les caves à disposition de leurs clients<sup>20</sup>.

Dans un contexte de concurrence accrue avec les producteurs indépendants, l'intensification de la course à la qualité est devenue une obligation. De manière précoce, certaines caves ont pu bénéficier de l'image valorisante de certaines appellations (Pouilly-Fuissé). Ce processus de qualification n'est pas terminé, en témoigne la reconnaissance de nouvelles appellations dont ont pu bénéficier les vignerons coopérateurs de Saint-Véran ou de Viré-Clessé.

---

<sup>16</sup> - Archives départementales de Saône-et-Loire, série 75/ 11 W 108 560

<sup>17</sup> - Créé en 1944 avec le soutien de Louis Orizet inspecteur du CNAO, le laboratoire est dirigé par M. Rivoire.

<sup>18</sup> - Avec Henri Boulay et Eugène Blanc, Alphonse Grosbon incarne la défense des vignobles de qualité en Saône-et-Loire avant et après la Seconde Guerre mondiale.

<sup>19</sup> - Regroupement autour de Lugny : Saint-Gengoux de Scissé (1966) et Chardonnay (1994) ; autour des *Vignerons de Buxy* : Saint-Gengoux-le-National (1977) et Barisey ; autour de Prissé (*Vignerons des Terres secrètes*) : Sologny (1951), Verzé (1998) ; autour de Viré : Sennecé (1994).

<sup>20</sup> - Voir le site [vins-bourgogne.fr/caves\\_cooperatives](http://vins-bourgogne.fr/caves_cooperatives) qui donne pour chacune d'entre elles la gamme des productions.

L'instabilité des cours dans les années 1990 et la concurrence des vins de l'hémisphère sud ont aussi contraint les caves coopératives à engager de nouvelles stratégies de commercialisation, fortement soutenue par la Fédération. Si les caves livrent aujourd'hui encore une part non négligeable des récoltes au négoce, la vente à la bouteille progresse régulièrement. Le regroupement en pool de vente avec la mise en place du Groupement d'Intérêt Économique *Blasons de Bourgogne* (1993), devenu en 2006 Union de coopératives, a permis à certaines de mieux affronter les centrales d'achat et aussi les exigences de la vente à l'export. Ces stratégies de commercialisation impliquent également de nouveaux rapports à la clientèle qui marquent le paysage : les caveaux, les halls d'exposition, les magasins de vente se sont multipliés dans les caves ou à proximité.

## CONCLUSION

Aux dires des experts, les caves coopératives auraient d'une manière générale mieux résisté aux fluctuations des cours, et à la crise depuis 2008, que les caves particulières. Le positionnement sur le marché reste un souci majeur dans une économie mondialisée et l'impératif de la certification et de la qualification un passage obligé à l'heure du développement durable. Face à telles exigences, il convient de revenir une dernière fois sur les atouts de ces entreprises originales dont la Saône-et-Loire présente une palette d'une grande variété de la cave de village (Bissey, Clessé, Genouilly), aux poids lourds de la coopération (Lugny, Buxy ou Prissé).

Retenons tout à la fois leur incontestable force économique y compris lorsqu'il s'agit de négocier la défense d'intérêts auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, leur force sociale qui, quoiqu'on en dise parfois, permet à la solidarité de franchir les moments les plus difficiles qu'ils soient le produit des accidents climatiques ou des conjonctures défavorables, enfin leur force territoriale dès lors qu'elles incarnent une histoire, un patrimoine, une valeur symbolique bien au-delà de la seule valeur marchande.

Tableau : Liste des coopératives viticoles de Saône-et-Loire et du Rhône dans l'Entre-deux-guerres.

<i>Implantation</i>	<i>Date de création</i>	<i>Nom et qualité du président</i>
Saint-Gengoux-de-Scissé	novembre 1926	Henri Boulay (maire de St-Gengoux-de-Scissé)
Azé	février 1927	Jules Richard (maire)
Clessé	février 1927	Joanny Huet (maire)
Igé	février 1927	Marius Vatron
Lugny-lès-Mâcon	février 1927	Eugène Blanc (maire)
Chardonnay	janvier 1928	Jean-Baptiste Roux (maire)
Viré	mars 1928	Moreau
Prissé	avril 1928	Revol
Varenes-lès-Mâcon	avril 1928	Champagnon
Bissey-sous-Cruchaud	juin 1928	Henri Ozanon (maire de Romenay)
Chaintré-Pouilly	août 1928	M. Perraton
Verzé	décembre 1928	Renard
Chiroubles (Rhône)	1929	Plaforest
Liergues (Rhône)	1929	Claude Mulaton
Quincié (Rhône)	1929	Jean Verzié
Charnay-lès-Mâcon	janvier 1929	Desvignes
Vinzelles	janvier 1929	Longepierre
Mancey	février 1929	Chapuis
Préty-Lacrost	mars 1929	Paul Bernizet
Saint-Gengoux-le-National	mars 1929	Jean Dutartre
Sennecé-lès-Mâcon	mai 1929	Dorme (maire)

Fleurie (Rhône)	1930	Chabert
Genouilly	1930	Thevenet
Gleizé (Rhône)	1930	Branciard
Saint-Jean-d'Ardières (Rhône)	1930	Henri Fessy
Mâcon	février 1930	Henri Boulay (maire de St-Gengoux-de-Scissé)
Buxy	décembre 1930	Henri Ozanon (maire de Romenay)

## Références bibliographiques

BLETON-RUGET Annie, « Comportements et espaces électoraux : l'exemple de la Saône-et-Loire (1906-1956) », in Annie BLETON-RUGET et Serge WOLIKOW, *Voter et élire à l'époque contemporaine*, Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, n° 4, 1999, p. 157-203.

BLETON-RUGET Annie, « La naissance du mouvement coopératif viticole en Saône-et-Loire », dans *La vigne et le vin dans l'histoire. Aspects techniques et sociaux*, Actes du 11<sup>e</sup> colloque de l'ABSS, Beaune, 13-14 octobre 2001.— *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2002, n° 3, p. 207-224.

BLETON-RUGET Annie, « Les caves coopératives du Mâconnais et la défense du vignoble dans l'Entre-deux-guerres », dans *Travaux de l'Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais*, n° 6, 2004, p. 17-30.

BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, Armand Colin, 1896.

BROUSSARD Isabelle, *Vichy et la Corporation paysanne*, Presses de la Fondation de Sciences Po, 1980.

GOUJON Pierre, *La Cave et le grenier. Vignobles du Chalonnais et du Mâconnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 1989.

PLATRET Gilles, « Le développement du fait coopératif en Chalonnais. La cave coopérative de Bissey-sous-Cruchaud de 1928 à 2008 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. LXX



INSTITUT DE  
RECHERCHE DU  
VAL DE SAÔNE  
MACONNAIS



**BOURGOGNES**  
Bureau Interprofessionnel  
des Vins de Bourgogne



Comité  
des Salons  
& Concours  
de  
**MACON**



USR CNRS-UB 3516



ACADÉMIE  
de  
**MACON**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Chaire UNESCO  
Culture et Traditions du Vin



BANQUE POPULAIRE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
[www.bpbfc.banquepopulaire.fr](http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr)



Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais  
Site universitaire, 9, rue de Flacé 71000 Mâcon  
2016